A MONSEIGNEUR
COMTE D'ARTOIS.

MONSEIGNEUR,

COMME ils vous ont trompé ! comme ils ont abusé de votre bonne-foi ! comme ils ont surpris votre religion ! Est-il possible qu'un Frère du Roi, qu'un Frère de MONSIEUR, avoue & signe un Mémoire dont un des principaux caractères est une censure aussi odieuse que manifeste des intentions paternelles du Roi, & de la généreuse & magnanime conduite de MONSIEUR ? Oh ! MONSEIGNEUR, comme ils sont répréhensibles, comme ils sont dignes & de votre haine & de notre indignation, les perfides conseillers qui ont compromis Votre Altesse Royale par une aussi fausse démarche ! Il fut un temps où, pour soutenir les droits du Trône, vous bravâtes les cris d'une multitude séditieuse ; & voilà qu'aujourd'hui vous vous jetez aveuglément dans les bras des ennemis déclarés de l'Autorité souveraine ! Il est donc une triste fatalité qui vous poursuit par-tout ! Du moins eûtes vous

alors, pour raffermir votre courage, deux considérations d'un grand poids : vous remplissiez un pénible & douloureux devoir, & vous aviez la satisfaction de penser que les Citoyens honnêtes désavouoient l'insulte que vous receviez. Mais aujourd'hui vous éprouveriez par-tout le même désagrément, & il ne vous reste plus aucun motif de consolation. Le Roi, lui-même, dont vous trahissez la cause par votre scission, ne pourroit qu'applaudir au juste ressentiment que la Nation vous témoigneroit.

L'État est en péril, a dit impudemment le coupable Rédacteur du Mémoire que vous avez eu la funeste complaisance de signer. Oui, MONSEIGNEUR, l'État est en péril, je le répète avec vous, & il y sera, tant qu'une cabale ennemie, conjurée contre les droits de la Couronne & contre ceux de la Nation, s'opposera par ses intrigues à l'accomplissement des vues bienfaisantes du Souverain. Oui, la chose publique est en danger, & elle y sera, tant qu'on verra des Princes du Sang, qui devroient se montrer les plus empressés à contribuer à sa restauration, fomenter le trouble & la division par des Écrits séditieux auxquels il ne manque que le titre de *Manifestes*. Oui, la Monarchie menaceroit réellement de se dissoudre, si ce Tiers-État, qu'on affecte de dédaigner tout

en le calomniant, n'étoit pas plus fidèle à ſes ſermens, à ſon amour, à ſon dévouement pour ſon Roi, qu'une partie de cette haute Nobleſſe, liée avec une partie de la haute Magiſtrature qui a déjà oſé prononcer les mots infâmes *de ſciſſion, de diſſentions civiles*. C'eſt le Tiers-État, c'eſt ce Peuple François qu'on veut rendre ſuſpect au Roi, qui crie de toutes parts qu'il ne veut qu'un Roi; c'eſt lui qui le proclame unanimement ſon vrai, ſon unique protecteur; c'eſt lui qui le chérit comme ſon père, qui l'invoque comme ſon Dieu tutélaire, le gardien de ſes droits, le ſoutien, le défenſeur de ſes libertés; c'eſt ce même Peuple qui jura à ſes pieds de maintenir envers & contre tous l'indépendance de ſa Couronne & l'intégrité de ſes prérogatives.

Eſt-ce là ce qu'on veut appeler une *Révolution?* J'avoue que j'y en vois une, non dans les ſentimens de la Nation qui idolâtra toujours ſes Souverains, mais dans la conduite d'un grand nombre de Gentilhommes qui regardoient autrefois comme le plus glorieux de leurs titres, celui de défenſeurs, *de Chevaliers nés* de leurs Rois.

Je vois encore une autre révolution: c'eſt celle que le progrès des lumières a occaſionnée: j'en ſuis fâché pour ceux qui aiment les ténèbres; mais il eſt trop tard pour vouloir nous y replonger.

L'Auteur de votre Mémoire, ſemblable à cet égard au grand *Réquiſiteur*, qui déplore ſi ſouvent notre *aveuglement*, cherche en vain à déguiſer l'humeur & le dépit que lui fait éprouver cette révolution, fatale en effet & aux abus & aux injuſtices. En vain, nous dit-il, que nous n'avons *ni études*, *ni connoiſſances*, *ni expérience :* c'eſt ſans doute une inſulte auſſi atroce que groſſière; & il eſt bien étonnant qu'un Écrivain, dont le dernier des Écrivailleurs ne voudroit aſſurément pas avouer l'Ouvrage, ni pour la forme, ni pour le fonds, ait eu l'effronterie de s'exprimer d'une manière auſſi indécente; il eſt bien étonnant ſur-tout que des Princes qui, comme vous, Monseigneur, ont un Conſeil, ayent permis qu'on haſardât, ſous la ſanction de leur nom, une imputation de cette eſpèce, qui, de quelque part qu'elle vienne, ne peut qu'être une inſolence; je ſens bien, au reſte, que c'eſt à la mauvaiſe-foi de ces impoſteurs à gages qu'il faut s'en prendre, ſi, croyant le contraire lui-même, il a voulu faire croire à ceux qu'il avoit déjà trompés par des ſophiſmes cent & cent fois rebattus, que nous ne poſſédons que l'*art d'écrire*, & que nous n'avons pas les *connoiſſances* néceſſaires pour écrire ſolidement. S'il avoit le malheur de penſer ce qu'il dit, nous ne lui refuſerions peut-être pas ce ſentiment de commiſération & de pitié qu'on

accorde aux imbécilles; mais quel autre ſentiment que le mépris peut inſpirer un homme qui, contre l'évidence des faits, contre le témoignage & de ſa conſcience & de ſes ſens, qui tous lui atteſtent la ſupériorité de lumières répandues dans le Tiers-État, a la ſervile & baſſe complaiſance de faire entendre à ceux pour leſquels il écrit, que la naiſſance eſt un titre de ſcience; & que tous ces Plébéïens, qui s'aviſent de raiſonner, n'ont pas le ſens commun ?

Eh bien! MONSEIGNEUR, c'eſt un Plébéïen qui prend la liberté de vous dire que votre Mémoire ne mérite point une réfutation ſérieuſe, & que tout homme inſtruit, qui ſait que ce n'eſt qu'une platte rapſodie de raiſonnemens faux ou vicieux, qu'on peut vous retorquer avec le plus grand avantage, ne s'en occupera que pour relever les aſſertions téméraires & les menaces ſcandaleuſes qu'il renferme, des ſoupçons, des poſſibilités, des inquiétudes ſans aucun fondement légitime, des objections ridicules, de grands mots vuides de ſens, des phraſes auſſi vagues que banales qu'on trouve dans tous les Écrits deſtinés à l'appui de la même cauſe; tels ſont les moyens de votre Écrivain pour étayer un Mémoire à la tête duquel on lit: PRÉSENTÉ AU ROI PAR LES PRINCES! Voilà ſans doute un joli cadeau pour Sa Majeſté; & c'étoit

en vérité bien la peine de vouloir ſe diſtinguer de Monsieur.

Il eſt vrai que l'Auteur, pour donner, ſans doute, un nouvel aſſaiſonnement à cette inſipide compilation de lieux communs, d'impoſtures & d'abſurdités, y a mêlé des prédictions, &, comme je l'ai déjà obſervé, des menaces; oui, des menaces: je défie qu'on puiſſe donner une autre interprétation à ce bel endroit du Mémoire où des Princes du Sang-Royal, des Bourbons, dont un Fils de France & Frère du Roi, offrent à leur Roi la riante perſpective d'une guerre civile..... Et puis voilà des Gentilhommes qui font ſignifier leurs Proteſtations. Où & à qui? Aux Parlemens, dont apparemment ils ſe ſont déjà aſſurés. Et voilà apparemment auſſi la clef de la conduite équivoque & tortueuſe de notre Parlement de Paris. Quels ſeront, au ſurplus, ces *vrais* Gentilshommes *François*? Continuons de lire, & nous verrons que ce ſeront les Princes eux-mêmes. Je l'avoue, Monseigneur, j'ai friſſonné d'horreur en répétant ces odieuſes expreſſions. On a brûlé tout récemment un Ouvrage que je ne connois pas; il m'a paru ſeulement qu'il étoit fait pour déplaire *aux Magiſtrats* dont il ne parloit pas avec le reſpect que ces Meſſieurs exigent; mais, quelque répréhenſible qu'il pût être d'ailleurs, je doute qu'il fût plus propre à

occasionner une fermentation dangereuse que le Mémoire *dit des Princes*.

Au reste, Monseigneur, que ceux qui parlent ainsi en votre nom, ne s'abusent point : je ne puis pas garantir que quelques Parlemens, quoique je n'ignore pas que beaucoup de leurs Membres commencent à se lasser du rôle qu'on fait jouer depuis quelque temps à leurs Compagnies, n'auroient pas en effet la criminelle complaisance de recevoir les protestations de quelques Nobles factieux. Qu'en résulteroit-il ? Que ces Nobles seroient déclarés, & par le Roi, & par la Nation assemblée, qui n'en seroit pas moins la Nation, quand même ils auroient jugé à propos de s'en séparer, traîtres à la Patrie, criminels d'Etat & de lèse-Majesté. Quant aux Parlemens prévaricateurs, ils seroient cassés, & il en est qui paroissent déjà tendre à cette glorieuse fin, s'ils ne se mettent en garde contre les suggestions de quelques-uns de leurs Membres qui semblent destinés à perdre leurs Compagnies. Mais, dira-t-on, ceux qui n'auront pas voulu comparoître à l'Assemblée Nationale, refuseront de payer ? ils en seront dispensés, Monseigneur ; le crime de haute-trahison dont ils se seroient rendus coupables, les auroit dépouillés de toute leur propriété. Voilà, *en dernière analyse*, à quoi aboutiroit la révolte ou l'insurrection des

Grands qui ſuivroient l'avis qu'on ſemble vouloir leur ſuggérer. Je ne parle pas de réſiſtance ; il ne pourroit y en avoir qu'autant qu'une partie au moins du Tiers-Etat ſe déclareroit pour les Rebelles ; & j'oſe bien répondre que toutes les claſſes de cet Ordre ſont aujourd'hui trop éclairées ſur leurs vrais intérêts, pour abandonner lâchement le parti d'un Roi qui veut évidemment le bien de la Nation, & pour aller prodiguer leur ſang, (car c'eſt enfin du *ſang*,) MONSEIGNEUR, qui circule dans nos veines, à la défenſe des ennemis, & du Trône, & du Peuple François.

Oublions votre Mémoire, MONSEIGNEUR : c'eſt à Votre Alteſſe Royale que je m'adreſſe maintenant. Voici, une fois pour toutes, notre profeſſion de foi relativement à nos droits, relativement auſſi à ceux de la Nobleſſe.

Le Tiers-Etat, qui eſt eſſentiellement la Nation, quoi qu'en puiſſe dire un Magiſtrat éloquent, non en ce ſens qu'il faſſe lui ſeul la Nation, abſurdité qu'on n'a prêtée à ſes Défenſeurs que pour jetter un ridicule odieux ſur l'honorable cauſe qu'ils plaidoient ; mais en ce qu'il eſt le nerf & la puiſſance du Royaume ; en ce que lui ſeul ſuffit à tout ; en ce qu'il peut tout ſans le concours des deux autres, & que ceux-ci ne peuvent rien ſans lui ; dans ce ſens enfin qu'il peut exiſter & former un Corps de

Nation, indépendamment & de la Nobleſſe, & du haut Clergé qui eſt lui-même une partie de la Nobleſſe ; le Tiers-Etat demande *que ſes Repréſentans aux États-Généraux y ſoient en nombre égal au nombre réuni de l'Égliſe & de la Nobleſſe.* Voilà ſa prétention ; elle eſt juſte, raiſonnable, modérée ; elle tend à lui garantir ſes libertés ; &, bien différente de celle de ſes Adverſaires, elle n'eſt préjudiciable, ni à leurs droits légitimes, ni même à leurs droits d'opinion. Que Votre Alteſſe Royale ſe faſſe repréſenter les Ecrits auſſi ſages que lumineux, tant de Paris que de la Province, où cette queſtion eſt diſcutée ; qu'elle ſe faſſe lire la Délibération du Bureau préſidé par ſon auguſte Frère, elle reconnoîtra que l'égalité de repréſentation que nous avons ſollicitée, eſt devenue une vérité de ſentiment à laquelle il eſt impoſſible de réſiſter, pour peu qu'on ſoit de bonne foi.

On nous oppoſe la conſtitution de la Monarchie, des formes prétendues anciennes, quoique ce ſoient les plus modernes....... Ah ! Monseigneur, on ne vous dit pas que ceux qui ont toujours à la bouche ce mot de *formes*, ſont des Charlatans hypocrites, qui ſavent très-bien qu'il n'exprime abſolument rien, mais qui croyent encore qu'il a, comme autrefois, la vertu magique de nous endormir & de nous impoſer ſilence.

Quant à la conftitution, en attendant que en ayions réellement une un peu mieux prononcée que ce que nous avons l'habitude d'appeler de ce nom, tout ce qu'elle nous apprend, c'eft qu'il y a trois Ordres dans l'Etat : nous le favons, mais nous voulons que les deux premiers, qui par rapport à nous n'en font qu'un, parce qu'ils ont par rapport à nous les mêmes priviléges, les mêmes intérêts, n'ayent enfemble qu'une voix contre une de nous qui ne fommes point privilégiés, & qui, quoique inconteftablement les plus forts, *les plus anciens même*, confentons toujours à refpecter les Nobles comme nos aînés.

Que peut avoir d'alarmant pour la Nobleffe une pareille difpofition ? Lui contefte-t-on fes dignités, fes prérogatives, fes droits honorifiques, fa prééminence ? Non, Monseigneur, nos proteftations font claires & précifes à cet égard. On paroît craindre que nous ne formions de nouvelles demandes ; & voilà comme en nous prêtant gratuitement des vues finiftres, on s'efforce de nous rendre fufpects, tandis que nous ne ceffons de déclarer & de répéter que, pour notre intérêt même, nous voulons, nous demandons que les diftinctions établies fubfiftent dans toute leur intégrité. Méditez bien, Monseigneur, cette grande vérité : c'eft que fi ce Tiers-Etat qu'on

calomnie tant, ne ſuivoit pas en ce moment une marche auſſi *noble* que régulière, il eſt plus d'une Province où il n'exiſteroit peut-être déja plus de Nobles, tant ceux-ci l'y ont indignement provoqué & groſſièrement outragé !

Une juſte contribution aux charges publiques de la part de tous les Ordres indiſtinctement, telle a été notre ſeconde demande ; la Nobleſſe & le Clergé ſemblent acquieſcer à notre vœu, les Princes ont donné l'exemple ; voilà ſans doute un grand pas de fait vers la concorde, la paix & l'harmonie. La pierre de ſcandale eſt ôtée : quelle raiſon pourroit-on donc avoir encore pour nous refuſer l'égalité de ſuffrages ! Je ſais bien qu'on ne manquera pas de nous faire la même queſtion, & de nous dire que notre prétention n'a plus de motif légitime & raiſonnable.

Mais d'abord, nous répondrons, & au Clergé, & à la Nobleſſe, que l'acquieſcement qu'ils viennent de donner, tout en prouvant le déſintéreſſement digne de nos éloges, des perſonnes reſpectables qui l'ont ſouſcrit, ne peut être regardé comme ſuffiſant & obligatoire, tant qu'il n'aura pas reçu la ſanction légale que peut ſeule lui donner la Nation aſſemblée ; qu'on ne peut, en attendant, le conſidérer que comme le vœu particulier de quelques Membres des deux pre-

miers Ordres, qui ne lie aucunement ces mêmes Ordres ; qu'il est possible que ce même vœu n'ait pas pour lui la pluralité des Gentilshommes & des Eccléfiaftiques ; que ce qui se passe en Bretagne & dans la Franche-Comté, ne peut que nous donner une juste défiance ; qu'enfin nous ne pouvons nous fier aveuglément à une générosité dont le motif secret pourroit être, au moins dans quelques esprits, de faire proscrire notre réclamation, & qui pourroit conséquemment se démentir aux Etats-Généraux, si nous n'y étions pas en nombre suffisant pour ne pas nous laisser écraser & avilir. Il faut une loi, il faut que cette loi devienne une loi de l'Etat, il faut enfin que des Citoyens du même Empire, des sujets du même Prince, ne puissent plus dire qu'ils *pourront ou ne pourront pas* contribuer comme les autres à la restauration des finances du Royaume. Inutilement nous répliqueroit-on que nous avons le *veto* ; cette arme commune à tous est nuisible à tous ; chaque Ordre doit faire le vœu solemnel de ne point s'en servir : ce n'est ni pour nous quereller sans cesse, ni pour ne rien décider que nous sommes convoqués ; la France a besoin de secours : il lui faut des Citoyens actifs, & non des automates.

D'ailleurs, MONSEIGNEUR, est-ce donc à des

discussions pécuniaires que se borneront nos délibérations ? La Patrie veut être entièrement régénérée. Le Roi en a senti la nécessité ; la Nation en applaudissant aux vues paternelles de son auguste Chef, auroit-elle donc conçu de vaines espérances, en se flattant de voir éclore un nouvel ordre de choses, pour la gloire de son Roi, la prospérité actuelle & future de l'Empire Français, l'affermissement inaltérable de la Monarchie ?

Ne les croyez pas, MONSEIGNEUR, ceux qui se mentent à eux-mêmes, & soutiennent que tout est bien. Tout est chaos encore ; j'oserois presque dire, tout est mal ; & il y auroit bien moins d'éxagération dans mon assertion, que dans celle des apologistes des anciens abus, qui voudroient nous reporter à des époques désastreuses, où le peu de lumières, d'esprit public & de patriotisme qui existoit alors, étoit étouffé par la fatale influence de l'esprit de corps, & de l'intérêt personnel.

Constitution, législation, ordre judiciaire, finances, répartition des subsides, perception des tributs, éducation, police de tous les Corps, des Parlemens sur-tout, tant dans leur régime intérieur, que dans leurs rapports, soit avec le Souverain, qu'ils doivent toujours respecter, soit avec la Nation, qu'ils ne doivent plus tromper ;

tout attend des réformes ; & la main bienfaisante qui les a préparées, appelle notre concours pour consommer le grand œuvre de notre régénération. Il faut que ce concours soit efficace ; & comment le seroit-il, si nous n'avions pas une égalité de suffrages à opposer à ceux qui pourroient avoir des motifs particuliers pour empêcher le bien géneral de s'effectuer ?

C'est à cette mémorable époque, que de mauvais Citoyens s'efforcent de reculer par tous les petits moyens que peut leur suggérer leur politique insidieuse, *& sur-tout en tendant sans cesse des piéges à une administration populaire qu'ils détestent* ; c'est dans cette Assemblée solemnelle que le Tiers-Etat, faussement accusé de tendre à une démocratie tumultueuse, qui seroit sa ruine, mais qui a également en horreur une aristocratie tyrannique, qui l'aviliroit ; c'est-là que le Peuple François, qu'on croit jaloux des prérogatives des Grands, & qui n'ambitionne que la gloire d'être utile, manifestera son amour & son dévouement pour son Roi, l'énergie du caractère national dans toute sa pureté, son patriotisme, *ses connoissances*.

Je vous le dis avec confiance, MONSEIGNEUR ; s'il étoit possible qu'une cabale liguée contre le Roi & contre la Patrie, vînt à bout de contra-

rier les projets de bienfaiſance & de ſageſſe de Louis XVI, & de ſes dignes Miniſtres, on verroit alors le Tiers-Etat, ſe preſſant autour du Trône, le ſoutenir ſeul, & il n'eſt point de ſacrifices qu'il ne fît pour conſoler ſon Prince de l'ingratitude, de l'infidélité ou de la défection des anciens favoris de ſes pères. Tels ſont nos ſentimens; puiſſent-ils être gravés dans tous les cœurs! Puiſſent nos colomniateurs apporter aux Etats-Généraux la même franchiſe, la même loyauté, le même zèle, les mêmes diſpoſitions!

Un grand jour s'approche; c'eſt un jour de lumière, mais c'en eſt auſſi un d'épreuve. Hommages d'amour & de reſpect, acclamations, applaudiſſemens; tel eſt l'accueil flatteur que la Nation reconnoiſſante réſerve à ſes Protecteurs, à ſes amis. Ayez, MONSEIGNEUR, le noble courage de vouloir être un des premiers de ce nombre; rappelez-y par votre exemple ceux que votre exemple a égarés; rejouiſſez le Roi, réjouiſſez tous les vrais François, en déſavouant un moment de ſurpriſe & d'erreur, & prononcez avec nous anathême aux intrigans, aux fraudeurs, aux perturbateurs de la tranquillité publique.

LAU** DE LAV**, A. C. D. & D. R.